



© F. BLANC

RECONFINEMENT? L'ACTION SYNDICALE CONTINUE!

Cela peut sembler aller de soi, avoir été maintes fois répété, mais ce n'est pas incantatoire. C'est indispensable : le syndicat doit être là, dans son rôle de représentation et de défense des intérêts des salariés.

Il ne s'agit pas de nier la gravité de la situation sanitaire et donc la nécessité de protéger avant tout la santé de la population, celle des salariés en particulier.

Nos camarades du secteur de la santé nous alertent depuis septembre sur leurs craintes quant à la montée en charge du taux d'occupation des lits d'hospitalisation et de réanimation. Force est de constater que nous demeurons sous-équipés. Si l'on doit se féliciter d'avoir obtenu une revalorisation importante des salaires et carrières des personnels de santé, on paye cependant les conséquences des fermetures de services et de lits que nous n'avons eu de cesse de dénoncer.

Le gouvernement a multiplié les réunions avec les organisations syndicales et patronales ces derniers jours, dont le lundi 2 novembre, semaine une du « reconfinement », avec la ministre du Travail.

Nous nous sommes fait le relais des syndicats et fédérations FO, notamment dans le transport routier (accès aux relais routiers, à la restauration et aux sanitaires), dans le secteur de l'Éducation nationale, concernant les moyens de protection sanitaire, dans le secteur de la santé, concernant le personnel du social et médico-social, et encore des inquiétudes tant sur la protection sanitaire que sur l'emploi des salariés du commerce de proximité et de la grande distribution.

Nous avons, à nouveau, remis à l'ordre du jour la situation des salariés dits de la « deuxième ligne » ou services essentiels à la population, dont les services publics, appelant,

d'une part, au renforcement des protections sanitaires et, d'autre part, à une politique de revalorisation immédiate et à plus long terme de ces emplois.

Concernant les transports en commun, particulièrement dans les métropoles, nous avons fait connaître l'importance de maintenir le niveau de service afin de réduire la densité de fréquentation. Cela demande bien sûr, pour ce secteur aussi, que les protections sanitaires soient assurées.

*Il faut que
les protections
sanitaires soient
assurées*

Attirant l'attention sur les milliers de salariés déjà en activité partielle, depuis plusieurs semaines ou mois, nous avons mis l'accent sur l'impact psychologique de cette situation d'incertitude, comme pour ceux confrontés à des annonces de suppressions d'emplois. Le « *quoi qu'il en coûte* » doit se traduire par des assurances fortes et effectives sur la protection de l'emploi

– par l'interdiction des licenciements – et des salaires, qui doit être la deuxième priorité avec celle de la santé.

Le CCN (Comité confédéral national), réuni avec succès les 23 et 24 septembre, nous avait donné mandat de contacter les autres confédérations afin de leur proposer une adresse commune au gouvernement. Nous devons nous féliciter d'être parvenus à nous accorder – ce qui a pu être soumis à notre commission exécutive réunie à ce moment-là – pour interpellier le gouvernement sur des questions majeures : exercice régulier de l'action syndicale, dont le droit de réunion et de manifestation, alors que les ordonnances Travail ont affaibli les droits de représentation collective des salariés; abandon de la réforme de l'Assurance chômage et retrait de l'ordre du jour de celle des retraites, sans oublier l'enjeu des contreparties aux aides publiques aux entreprises.

FO est donc bien là, comme nous l'avions annoncé dans un éditorial précédent. Continuons ainsi, à tous les niveaux!

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : www.force-ouvriere.fr